

Présents : Emilie Dohrmann (élue en charge de la commission), Gilles BAIX, Jérôme FALLETTI, Chantal GIORDA, Fabien GRILLOT, Samira MAKHLOUFI, Sandrine MAZZUCA, Frédéric RICHARD, Laurent BALAS, Gérard BLANC, Jean-Michel BUSSCHAERT, Claude CHRISTIN, Paul GAUDRON, Jérôme GRANIER, Gérard MEGEL, Paul PARIS, Jérôme PETIT, Josette RAMBAUD, Jean-Paul SILVESTRE, Laure SIMEON
Gilbert Madelon (directeur de l'environnement et de l'aménagement).

Excusés : Pauline DI NICOLANTONIO, Karine POIROT, Jean-Yves ROUIT, Michel SAINT PIERRE, Saïd SERBI, Morvarid VINCENT.

OBJET

PROJET MEDIATHEQUE

Présentation du plan d'aménagement d'ensemble et précisions sur le planning :

- Septembre – Novembre 2023 : Consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Décembre 2023 : Démarrage des missions de maîtrise d'œuvre ;
- Avril 2024 : dépôt du dossier de subvention DRAC et dépôt des demandes d'autorisation administratives (DP) ;
- 4ème trimestre 2024 : Démarrage des travaux ;
- Automne 2025 : Mise en service de l'équipement.

Le coût prévisionnel s'élève à 1 050 000€ HT.

Le projet a été présenté dans le cadre de la commission culturelle.

Une réflexion est portée sur le devenir de l'ancienne médiathèque dans le cadre de la gestion du patrimoine.

VOIRIE :

Aménagement rue de Pré Renaud

En étroite concertation avec la commune de La Ravoire, Grand Chambéry a étudié l'aménagement d'une piste cyclable entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz le long de l'avenue du Pré Renaud.

Présentation du plan réalisé par Grand Chambéry.

Les travaux ont démarré en début d'année 2024. Ils incluent les prestations suivantes :

- Création d'une piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud en grande partie sur le domaine public ;
- Sécurisation de la traversée cyclable au carrefour des Belledonnes depuis la rue Duguesclin ;
- Aménagement d'une voie de tourne à droite depuis la RD5 vers l'avenue du Pré Renaud ;
- Modification du programme du carrefour à feux des Belledonnes ;
- Renouvellement de l'éclairage public de l'avenue Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz ;
- Mise en accessibilité du cheminement piéton autour du giratoire Berlioz ;
- Aménagement paysager le long de la future piste cyclable.

Parmi ces prestations, la plupart relève de la compétence de Grand Chambéry au titre de ses compétences voiries, mobilité (cycles), assainissement. D'autres relèvent de la compétence de la commune : aménagements d'espaces verts.

Projet de réalisation de chevrons rue de la Concorde (VIC)

Proposition de mettre en place des chevrons « vélo » sur les 30 derniers mètres des feux jusqu'au sas vélo. Pas de remarques de l'assemblée, la commune sollicitera Grand Chambéry pour un avis technique et la réalisation de ces travaux qui relèvent de leur compétence.

Une question concernant le même type d'aménagement rue Richelieu : un projet à l'initiative du collège Edmond Rostand va démarrer avec l'agence Ecomobilité, auquel la commune est associée. Cette question pourra être abordée dans ce cadre.

URBANISME :

ZAC Valmar : présentation du planning du 1^{er} trimestre du nouvel architecte en chef.

Une réunion publique d'information aura lieu le 18 mars 2024 en présence de l'équipe d'architectes et de la SAS.

Zone d'accélération des énergies renouvelables : pas de remarques sur les propositions présentées.

ENVIRONNEMENT :

Présentation des critères proposées par la commune pour les aides concernant :

- L'acquisition de récupérateurs d'eau – budget proposé : 5 000 €
- L'installation de panneaux photovoltaïques – budget proposé : 15 000€

La demande et le dépôt des pièces se fera sur le site internet (sous réserve de compatibilité technique), pas de rétroactivité, pas de soutien au solaire thermique sur ce dispositif cette année.

Approbation générale de la commission sur ces 2 points.

Une remarque est formulée concernant l'extension de l'aide sur les panneaux photovoltaïques aux panneaux solaires thermiques. Il est pris note de cette proposition pour une éventuelle prochaine aide.

ENERGIE :

Présentation des contraintes liées au décret tertiaire et aux couts afférents pour répondre aux exigences de la loi :

Diminutions de consommations énergétiques :

- 40% d'énergie consommée en 2030
- 50% d'énergie consommée en 2040
- 60% d'énergie consommée en 2050

La commune met en place un système d'AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiements) sur plusieurs années pour essayer de solliciter des bonus de subventionnement.

Pas de remarques de la commission sur ce point.

Prochaine réunion de la commission

Vous recevrez votre invitation par mail

Une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie

Emilie DOHRMANN



Adjointe déléguée au Développement Urbain, aux Mobilités et à l'Environnement